

SAINTE-JULIE EN BREF

Le bulletin d'information de la Commune de Sainte-Julie (Ain)



"Une auréole au Mas Dupuis". Merci à Sylvie, la Julicyenne photographe.

**HORS-SÉRIE
SPÉCIAL
BUDGET**

Dans ce numéro :

- Budget 2018
- Stationnement devant l'école
- Déchèterie
- Fermeture provisoire du compostage
- Opération "Tir au pigeon"
- Clique l'Echo de l'Ain
- Distribution de sacs jaunes
- Objets perdus
- Lutte contre le bruit de voisinage
- Horaires de la mairie
- Rendez-vous

La Commission Finances a présenté le projet de budget communal pour l'exercice 2018 au Conseil Municipal qui était réuni pour l'occasion le lundi 09 avril 2018.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, même combat que l'an passé : limiter les dépenses pour renforcer nos possibilités d'autofinancement pour les exercices budgétaires ultérieurs. C'est pourquoi, on retrouve pratiquement les mêmes prévisions que l'an dernier.

Mais, si au niveau national la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est restée stable en 2018, Sainte-Julie fait malheureusement partie des 18 000 communes pour lesquelles la DGF a encore baissée cette année.

Nous sommes passés de **80 667 € de dotations en 2014 à 38 007 € en 2018**, soit un "manque à gagner" de **42 660 €**. Cette somme pourrait correspondre sensiblement à la location annuelle d'un bâtiment cantine de 150 m² par exemple.

Côté investissement par contre, les recettes liées au FCTVA (remboursement TVA de l'exercice de l'année N-2), les recettes liées à la Taxe d'Aménagement et celles espérées de la vente des terrains du lotissement du Montlieu nous donnent une petite bouffée d'oxygène. Cela nous permet de réaliser les travaux nécessaires à la voirie et aux bâtiments communaux. La réfection du city stade et de la route de Rignieu font notamment partie des travaux obligatoires.

La bonne nouvelle pour les Julicyens est que, pour la 12^{ème} année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas accentuer la pression fiscale sur les habitants de Sainte-Julie, les 3 taxes (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti) sont donc maintenues à leur taux de l'année précédente.

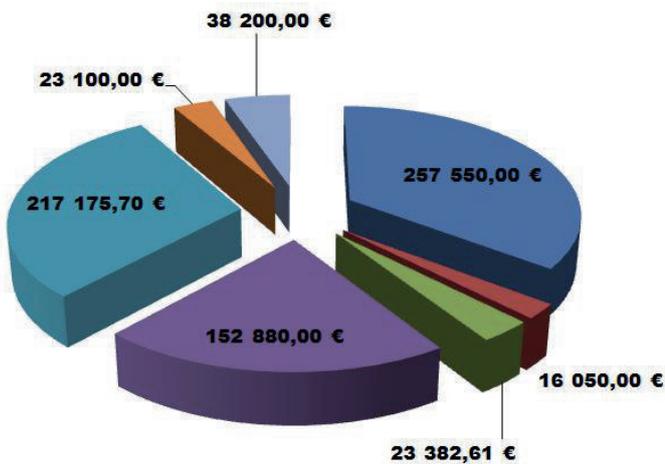
Quoi qu'il en soit, il devient de plus en plus difficile d'expliquer aux Julicyennes et aux Julicyens que l'argent n'est que la fausse-monnaie du bonheur.

Comme on dit à Sainte-Julie, à la saint Yves... Tout arrive !

Prochaine parution
- Sainte-Julie en Bref
en JUILLET 2018

BUDGET 2018

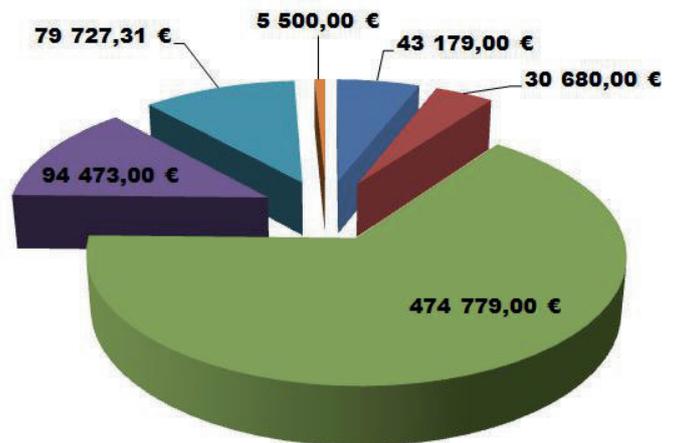
Dépenses de Fonctionnement



- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuations de produits
- 042 Opérations d'ordre entre section
- 65 Autres charges de gestion courante
- 011 Charges à caractère général
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles

Total dépenses = 728 338,31 €

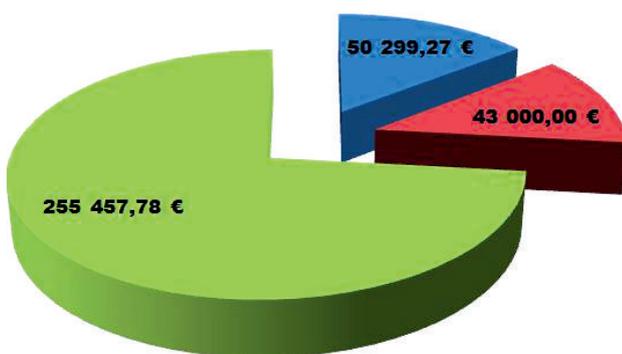
Recettes de Fonctionnement



- 013 Atténuations de charges
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 002 Excédent antérieur reporté fonc
- 75 Autres produits gestion courante

Total recettes = 728 338,31 €

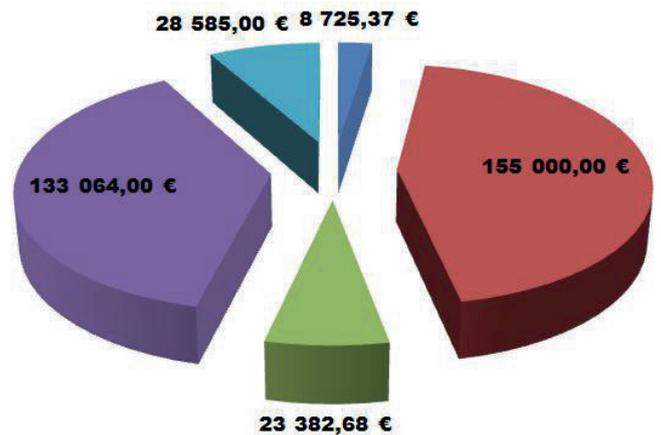
Dépenses d'Investissement



- 16 Remboursement d'emprunts
- 20 Immobilisations incorporelles
- 21 Immobilisations corporelles

Total dépenses = 348 757,05 €

Recettes d'Investissement



- 001 Solde d'exécution d'inv. reporté
- 024 Produit des cessions
- 040 Opération d'ordre entre section
- 10 Dotations Fonds divers réserves
- 204 Subventions d'équipement

Total recettes = 348 757,05 €

L'actualité

Stationnement devant l'école

Depuis plusieurs années, les représentants des parents d'élèves demandaient à la municipalité de trouver un moyen d'empêcher le stationnement des véhicules sur les trottoirs aux heures d'entrée et de sortie des élèves devant l'école.

Bien que le simple respect du code de la route eut suffi, il s'avère que le manque de civisme (ou de savoir vivre en communauté) est le plus fort. La sécurité des piétons, des poussettes ou autres trottinettes n'est plus garantie car, gênés par les voitures garées sur le trottoir, ceux-ci sont obligés d'emprunter la chaussée.

Le fait que la partie colorée du plateau piétonnier soit considérée comme une zone mixte n'exonère pas les automobilistes indécents du respect des règles.

Pour rétablir la fonction première des trottoirs, des barrières seront donc installées devant l'école, des deux côtés de la chaussée. Un bilan sera fait dans un an pour examiner la pérennité de cette solution. Le parking de la mairie (à 30 mètres) et le parking du silo (à 200 mètres) sont suffisamment dimensionnés pour accueillir tout le monde.

Environnement

Déchèterie



La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain met en place un système de barrières à l'entrée des déchèteries pour gérer l'accès grâce à la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules.

Les déchèteries de Villebois et d'Ambérieu sont les premières équipées, celle de Lagnieu est en cours.

Pour inscrire son véhicule, il est nécessaire de remplir un formulaire que l'on peut trouver sur le site:

<http://www.cc-plainedelain.fr/-Inscription-aux-decheteries-.html>

Fermeture provisoire de la plateforme de compostage

Mise en place avec succès depuis quelques années par la mairie, la plateforme de compostage se situe près de la station

d'épuration (au Mas Dupuis, au bout de la rue du Vieux Mas). Après avoir rempli un formulaire et accepté le règlement en mairie, son accès se fait par le prêt d'une clé ouvrant le portail.

Nous rappelons que cette plateforme sert uniquement à recevoir des déchets végétaux.

Opération "Tir au pigeon"

Les Julicyens, principalement les habitants du Bourg, ont constaté que les pigeons avaient élu domicile dans notre bourgade. Malheureusement, ces volatiles, charmants au demeurant, causent des nuisances importantes lorsqu'ils sont trop nombreux.

Et pour des raisons de santé publique ou de préservation des biens, les communes sont obligées de prendre des mesures radicales pour traiter ce problème.

Hélas, à Sainte-Julie tout ne se passe pas comme prévu...

Nous faisons appel à une association de piégeurs agréée, mais il semblerait que son activité ne plaise pas à tous... En effet, si depuis septembre environ 280 pigeons ont pu rejoindre le paradis des pigeons, nous avons dû suspendre quelques temps le piégeage car des cages disparaissaient ou ont été déclenchées. Elles ne peuvent donc faire leur office.

Nous comptons sur votre compréhension si les choses n'avancent pas aussi vite que vous le souhaiteriez, mais les opérations vont reprendre en juin.

A noter : coût de l'opération « tir au pigeon » : 2 €/ pigeon.

Vie culturelle

Clique l'Echo de l'Ain

Le **dimanche 20 mai**, jour de marché et du rassemblement des véhicules d'époque et de prestige, la place du Lavoir résonnera du son des clairons et des trompettes.

En effet, à partir de 11h00, la clique donnera une aubade, à l'ombre des platanes.



Vie pratique

Distribution des sacs jaunes

Les sacs jaunes servant à collecter les déchets recyclables, seront mis à votre disposition à la mairie. Vous pourrez venir les récupérer pendant les permanences qui se tiendront à la mairie les :

- **Mercredi 23 mai : 17h00 / 20h00**
- **Jeudi 24 mai : 17h30 / 20h00**
- **Vendredi 25 mai : 17h30 / 20h00**
- **Samedi 26 mai : 10h00 / 12h00**

Il est rappelé à tous que cette distribution est organisée pour soulager de cette tâche nos secrétaires qui passeraient leur temps de travail à distribuer des sacs jaunes tout au long de l'année. La logistique n'étant pas leur domaine, leur mission première étant d'effectuer le travail administratif au service des Julicyens, il est donc demandé aux Julicyens de jouer le jeu et d'utiliser au maximum ces créneaux horaires.

Objets perdus

Vous avez trouvé ou perdu un objet ? Rendez-vous à l'accueil de la mairie où les objets sont collectés.

Les objets trouvés attendent leur propriétaire : n'hésitez pas à venir vérifier si votre objet égaré s'y trouve.



Lutte contre le bruit de voisinage

Les beaux jours arrivant avec tout leur lot d'activités extérieures et les bruits qu'ils peuvent engendrer, il convient de rappeler aux Julicyens le décret départemental de 2008 concernant la lutte contre les bruits de voisinage :

"les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie et pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables** de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- **Les samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- **Les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00."

Enfin, le bon sens prévalant sur l'application stricto sensu de ce décret, une discussion amiable entre voisins est bien plus bénéfique que le recours aux autorités compétentes !

HORAIRES DE LA MAIRIE

La mairie est exceptionnellement **fermée le lundi après-midi** pour des raisons administratives.

Pour rappel, les horaires d'ouverture sont :

- **lundi, jeudi et vendredi** : 9h-12h et 14h-17h
- **mercredi** : 9h30-12h et 14h-17h
- **samedi** : 9h-12h

Les rendez-vous

JUIN

Dimanche 03 : Vente de brioches par le SOU DES ECOLES

Dimanche 03 : Marche en commun Chazey/Sainte-Julie avec le COMITE D'ANIMATION

Samedi 23 : Fête de la musique avec le GROOVE DES ILES

Mardi 26 : Journée détente du CLUB DES MESANGES à la Maison Julicyenne

Jeudi 28 : Assemblée générale du MOVE AND DANCE à la salle des fêtes

Vendredi 29 : Apéro-inscription par les P'TITS JULICYENS à la salle des fêtes

Samedi 30 : Fête de l'école par le SOU DES ECOLES

Samedi 30 : Marche nocturne par le COMITE D'ANIMATION

JUILLET

Mardi 03 : Assemblée générale du SOU DES ECOLES à la Maison Julicyenne

Samedi 07 : Pétanque de la FNACA

Samedi 14 : Feu d'artifice avec repas par le COMITE D'ANIMATION

Samedi 14 : Tournois de foot par le CLUB DES JEUNES

Direction de la rédaction : Jean-Luc ROBIN

Rédacteur en chef : Phaiboun THONG SOUM

Composition de la commission Info-Com : Karine CAILLER, Nathalie VICAT, Phaiboun THONG SOUM, Stéphanie QUENTIN, Yves BOUVARD

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur www.saintejulie.fr